

BTS AGRICOLE « Aménagements Paysagers »



Formation par apprentissage

Ce diplôme se prépare sur 2 années.

Principaux métiers visés

Conducteur des travaux de création et d'entretien
Collaborateur des concepteurs paysagistes
Responsable des aménagements paysagers au sein d'une collectivité, d'une société

**Diplôme de
niveau 5**

Compétences visées

Réalisation de diagnostics paysagers
Conception de projets d'aménagements paysagers publics et privés
Planification et gestion de la maîtrise d'œuvre et suivi technico-économique

Conditions d'exercices du métier

Organise et encadre la réalisation de chantiers de création ou d'entretien d'aménagements paysagers dans le respect du développement durable, en ayant connaissance du contexte juridique et réglementaire.

Modalités d'accès

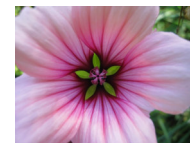
Conditions d'inscription : signature du contrat d'apprentissage avant 30 ans

Prérequis : être titulaire du baccalauréat ou un autre diplôme de niveau 4

Modalités de sélection : étude du dossier par le centre.

Période d'entrée en formation : septembre 2021.

* Possibilité d'accompagnement et d'aménagements pour les personnes en situation de handicap.



Modalités pédagogiques

Cette formation se déroule en alternance dans le cadre d'un contrat d'apprentissage :

- 38 semaines soit 1 350 heures de formation au CFA ;
- le reste en entreprise (66 semaines soit 2 310 heures).

Contenu de la formation

Formation
générale

Aménagement au projet professionnel et professionnel
Organisation économique, sociale et juridique
Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
Langue vivante (anglais)
Éducation physique et sportive
Traitements de données
Technologies de l'information et du multimédia

Formation technique

Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers
Connaissance des végétaux et gestion des espaces paysagers
Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement
Gestion technico-économique des chantiers
Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager

Validation

- Le jeune reçoit une formation générale, technique et pratique avec délivrance du diplôme :
50 % en contrôle en cours de formation, les modalités des CCF sont soit sous forme écrite, orale, pratique avec des épreuves en individuelle ou en travaux de groupe. Total CCF : coef.18.
50 % en épreuves terminales : dossier d'études (coef. 7), épreuve socioéconomique (coef. 5) et épreuve technique (coef. 6).

Rémunération

En fonction de votre statut et après validation par le financeur concerné (*contacter le centre pour avoir des informations plus précises*).

Débouchés

Insertion professionnelle

Formation permettant d'obtenir un emploi qualifié :

- de responsable de chantiers de création ou d'entretien d'aménagements paysagers
- Chargé de conception d'études de projet en bureau d'études
- de responsable des aménagements paysagers au sein d'une collectivité, d'une société

Poursuites d'études

- Ecole nationale supérieure du paysage
- Ingénieur du paysage
- Licence professionnelle (conducteur des travaux ou infographie)



Contrat en apprentissage



Durée
2 ans



80 % de réussite en
2020



0 % d'abandon
en 2020



S'adresser au secrétariat du CFA :

243 route de Lyon - 58000 CHALLUY

☎ 03.86.21.66.07 / 03.86.21.66.27

✉ cfa.nievre@educagri.fr / cfanievre58@gmail.com

🌐 www.epleanevers-cosne.educagri.fr

